



A la découverte de notre village : La Sibertière



Le hameau est situé au cœur de la commune, à mi-chemin entre le bourg de Valfleury et de Saint-Romain. Le nom "Sibertière" n'est porté que par un seul autre hameau de la Loire: celui de Saint-Jean-Bonnefonds.

Le hameau demeure toujours un territoire agricole important.



lien de la balade



Vie de la commune - A la Une

ORDURES MENAGERES : RAPPEL DES REGLES

Nous avons remarqué ces derniers temps un manque de civisme de la part de quelques habitants vis-à-vis des ordures ménagères.

En effet nous rappelons les règles :

- Il est interdit de déposer, abandonner, jeter ou déverser tout type de déchets sur la voie publique
- Il est interdit de déposer ses déchets sans respecter les règles de collecte qui établissent très clairement les jours et les règles de tri.
- Le jour de ramassage est le mardi et une semaine sur deux pour le tri sélectif.
- Les sacs et bacs doivent être sortis au plus tôt le mardi matin et non le lundi soir et les bacs rentrés au plus tard le mercredi matin.

Pour rappel le non-respect des règles de collecte est puni d'une amende forfaitaire allant jusqu'à 750 €. Les infractions sur les déchets sont constatées directement par les forces publiques mais, vos voisins peuvent déposer une réclamation auprès de la mairie pour faire constater une gêne.

Bien évidemment nous ne souhaitons pas en arriver là. Nous comptons donc sur le bon sens de chacun afin que notre village ne pâtisse plus de ce type de pratique allant à l'encontre du bien-être commun et des règles primaires de sécurité sanitaire.



FLASH INFO

- 709 utilisateurs sur ILLIWAP : N'hésitez pas à nous transmettre vos signalements via cette application
- RALLYE DU PAYS DU GIER : 17-18.03.2023 Buvette du Sou des Ecoles au Col de la Gachet
- Déchetterie mobile : 25.03.2023
- AMENAGEMENT ENTREES DU BOURG : Réunion publique le 30.03.2023 à 18h30 en salle du Conseil
- ECOLE Portes ouvertes : 01.04.2023 de 9h à 11h30 inscriptions par mail : ce.0420891r@ac-lyon.fr
- LOTO du Sanctuaire : 23.04.2023 RDV à la salle des Pèlerins à 14h
- Tour de la Loire Féminin : 10.06.2023 St-Romain-en-Jarez -> Col de la Gachet

RESULTAT DU SONDAGE

Lors du dépouillement de vos votes en conseil, 2 propositions sont arrivées ex-aequo ! La Val' des Fêtes et La Val' Fleurantine Il a donc été demandé aux élèves de l'école de les départager.

La salle s'appellera donc la VAL' DES FETES !

CARNET BLANC

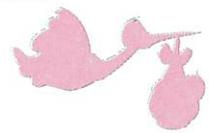


Félicitations à
Catherine SALCICCIA et Rémi DORAT
pour leur mariage célébré le 07/01/2023
(Le Terrier)

CARNET ROSE



Bienvenue à Maélya COLOMBAN
Née le 04/01/2023
(Le Vernay)



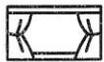
Bienvenue à Louise MIRAKIAN
Née le 22/01/2023
(Le Terrier)

MJ&CO

L'hiver se termine, nous avons fêté ça autour d'un joli feu pour le carnaval !

D'autres rencontres sont prévues en fin de saison :

Le 3 juin : spectacle de fin d'année présenté par les enfants de la danse, et la troupe du théâtre d'improvisation.



Rendez-vous à 18h30



à la salle des pèlerins

et à partir de 20h, pique nique géant où tous les valfleurantins sont invités !



Le 25 juin : karting à 10h, au circuit Performances Drive à Saint-Cyprien, puis rendez-vous au parc Forez Aventures à Saint-just-Saint-Rambert pour un pique nique et accrobranche ou pétanque pour ceux qui le souhaitent.



Le 3 septembre : réserver votre dimanche pour la marche des Genêts, qui vous fera découvrir Valfleury et ses environs...



Renseignements ou inscriptions : contact@mjandco-valfleury.com, ou par SMS au 06.77.47.27.55.
L'équipe de MJ and Co

MEDIATHEQUE :

Dans le cadre d'ITINERANCES EN FÊTE, nous proposons aux enfants de l'école le mardi 23 mai vers 16h30 un "temps du conte" avec la comédienne Cécile LEOEN qui nous revisitera les contes classiques. Nous entrerons alors dans des mondes imaginaires !
N'oubliez pas la date !

LE CAFE PAPOTE :

Le café papote organise une sortie au bowling le samedi 22 avril 2023 après-midi. Ouvert à tous. Rendez-vous à 15h00 sur la place de Valfleury. Pour plus d'informations rendez-vous au Café Papote du jeudi 6 avril à 16h00.



Hey ! Que fais-tu ici sans maître ?...

Pour rappel chaque propriétaire est tenu, d'assumer la garde et la surveillance de son animal domestique. De plus, en cas de dommages causés par l'animal (accident de la circulation, morsure, etc.), la responsabilité civile du propriétaire est directement engagée. Nous demandons donc à l'ensemble des propriétaires leur plus grande vigilance afin d'éviter toute divagation.



Connaissez vous bien votre commune ?
Où-ai je pris cette photo ?

Mes chers valfleurantins aviez-vous la réponse à l'énigme de septembre... ?! La photo a été prise au hameau de la Sibetière!